

<b>Nombre de membres</b>	<b>16</b>
<b>Membres présents</b>	<b>10</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents</b>	<b>7</b>
<b>Pouvoirs GEMAPI</b>	<b>1</b>
<b>Exprimés</b>	<b>8</b>
<b>Oui</b>	<b>8</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20240710-DEL-2024-49-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024



## EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET  
Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

### MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

**Gérald GASCHET** à Jean-Pierre BOSDEVIGIE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Michaël KAPSTEIN - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS  
Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI AYANT DONNÉ POUVOIR :

**Gérald GASCHET** à Jean-Pierre BOSDEVIGIE

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-49**

### OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

**ACCORD-CADRE « TRAVAUX PUBLICS 2024-2027 »**

**MARCHÉ SUBSÉQUENT TP-A - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat territorial Vienne Amont 3, un accord-cadre a été passé avec plusieurs titulaires, pour la réalisation des travaux suivants :

- L'abreuvement du bétail au pré,
- La réalisation d'ouvrages de franchissement de cours d'eau,
- L'amélioration de la continuité piscicole,
- La renaturation de cours d'eau,
- La restauration de zones humides.

Le marché subséquent TP-A a été lancé le 24 mai 2024 pour la réalisation de 2 points d'abreuvement et 1 franchissement sur un affluent de la Vienne, sur des parcelles agricoles de M. COIGNAC, sur la commune de Rempnat.

Les titulaires avaient jusqu'au 14 juin 2024 à minuit, pour transmettre leurs offres.

Titulaires remis en concurrence : DUSSOCHAUD, SOTEC, SA-TPA et SARL RIVOLET-AREA.

Les entreprises SOTEC et RIVOLET-AREA n'ont pas remis d'offre.

Les entreprises DUSSOCHAUD, SA-TPA ont remis une offre :

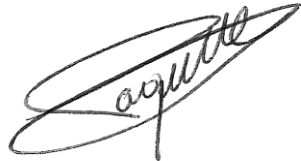
- DUSSOCHAUD : 11 400,00 € TTC
- SA-TPA : 11 682,00 € TTC

Au vu des propositions de devis et des critères de jugement, la Commission MAPA-GEMAPI, réunie le 8 juillet 2024, propose de retenir l'offre de l'entreprise **DUSSOCHAUD pour un montant de 11 400 € TTC.**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical à l'unanimité, valident le choix de l'entreprise **DUSSOCHAUD pour un montant de 11 400 € TTC** et autorisent le Président à signer le devis pour acceptation et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre des travaux, sous réserve de la signature de la convention de travaux par le propriétaire.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Laurent PAQUET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Paquet', written over a large, stylized oval scribble.